



CONSERVATION
DE LA NATURE
CANADA

**Projet d'agrandissement du parc marin du
Saguenay-Saint-Laurent**

Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques
par Conservation de la nature Canada

29 novembre 2024

À propos de Conservation de la nature Canada

Conservation de la nature Canada (CNC) est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d'hectares. Au Québec, près de 55 000 hectares ont été protégés. Nos actions se réalisent de la vallée de l'Outaouais jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, des Appalaches jusqu'au contrefort des Laurentides et dans la vallée du Saint-Laurent.

CNC a lancé et coordonne l'[Initiative québécoise Corridors écologiques](#) (IQCÉ). L'IQCÉ est menée par 10 organisations dans 11 régions du Québec et mise en œuvre par une centaine d'acteurs clés multisectoriels qui adhèrent à une approche collective de l'aménagement du territoire afin d'augmenter la conservation des milieux naturels connectés par des corridors écologiques dans le sud du 49^e parallèle. Afin d'assurer la cohérence et la synergie entre les territoires visés, l'équipe de projet travaille de concert avec des experts et des partenaires provinciaux et transfrontaliers.

Avec la nature, CNC crée un monde prospère.

Contact

Carine Deland

Directrice de la conservation

Conservation de la nature Canada, région du Québec

Pour en savoir plus : conservationdelanature.ca

Table des matières

À propos de Conservation de la nature Canada.....	I
Résumé du mémoire et des recommandations.....	III
Introduction.....	1
Enjeux et recommandations	1
Axe 1 : Le parc marin et la protection des mammifères marins.....	1
Axe 2 : Le parc marin et la protection des oiseaux.....	4
Axe 3 : L’accessibilité du public, le maintien de l’intégrité écologique et la mission d’éducation	6
Références	7

Résumé du mémoire et des recommandations

Par le présent mémoire, Conservation de la nature Canada (CNC) souhaite faire part de son appui et de ses principales recommandations face au projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Notre organisme tient à souligner que l'agrandissement du parc marin est un geste important pour la protection de l'estuaire du Saint-Laurent qui contribuera à l'atteinte des objectifs gouvernementaux pour la conservation en milieu marin. De manière à atteindre pleinement ces objectifs, CNC propose quelques recommandations qui pourraient permettre d'assurer une protection optimale de l'écosystème et de certaines espèces fauniques. En ce sens, CNC recommande :

- Que le projet d'agrandissement du parc marin tienne compte des nouvelles données sur l'aire de fréquentation estivale du béluga publiées en septembre 2024 et que la proposition d'agrandissement couvre l'entièreté de l'habitat important du béluga dans l'estuaire du Saint-Laurent;
- Que le parc marin applique aux secteurs qui seront englobés par l'agrandissement, les mesures nécessaires (zonage, limites de vitesse, etc.) pour assurer une protection optimale des mammifères marins.
- Que davantage de ressources humaines et financières soient investies par Parcs Canada pour s'assurer du respect des règlements touchant les limites de vitesse et le zonage;
- Que le parc marin s'associe à des partenaires stratégiques, en particulier le MELCCFP, pour poursuivre les efforts visant à augmenter les superficies d'aires protégées terrestres aux abords de l'estuaire du Saint-Laurent;
- Que le parc marin continue de travailler avec des partenaires impliqués dans la recherche sur les écosystèmes et mammifères marins, pour répondre aux lacunes de connaissances prioritaires, entre autres dans les secteurs visés par l'agrandissement de la zone protégée;
- Que le projet d'agrandissement du parc marin englobe le territoire couvert par la ZICO « Eaux entourant l'île Patte de Lièvre » qui est d'une grande importance pour les canards de mer et le Bécasseau maubèche de la sous-espèce rufu ;
- Que des suivis dédiés aux oiseaux marins soient élaborés de manière à couvrir stratégiquement l'ensemble des secteurs du parc marin et du territoire prévu pour l'agrandissement de ce dernier ;
- Que le parc marin travaille en étroite collaboration avec les partenaires régionaux pour s'assurer que le développement d'activités vouées au tourisme ne se fasse pas au détriment de l'intégrité écologique de l'écosystème marin ou des zones côtières.

Introduction

Conservation de la nature Canada (CNC) remercie le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent de l'occasion que représente cette consultation qui permet de mettre de l'avant l'importance de l'agrandissement du parc marin dans l'atteinte des objectifs du Québec en matière de zones côtières et marines protégées. Ce projet d'agrandissement, d'une superficie de 3 242 km², représente une opportunité unique de rehausser la protection de l'estuaire moyen et maritime du Saint-Laurent et des espèces qu'ils abritent, en particulier les mammifères marins, les oiseaux et les poissons. De plus, avec les limites proposées qui rejoignent la rive sud, les occasions de mettre en valeur le parc marin auprès d'un plus vaste auditoire pourront être multipliées. À cet égard, la présente consultation permet d'exprimer nos recommandations spécifiant le rôle indispensable que le parc pourra jouer, sous cette nouvelle mouture, à la préservation de la biodiversité et à la valorisation du fleuve.

Enjeux et recommandations

Axe 1 : Le parc marin et la protection des mammifères marins

Historiquement, l'idée de créer un parc marin à l'embouchure de la rivière Saguenay a découlé d'une volonté de protéger l'habitat du béluga (*Delphinapterus leucas*) qui compte une petite population isolée dans l'estuaire du Saint-Laurent. Selon les plus récentes estimations, cette population regrouperait maintenant autour de 1850 individus, ce qui représente moins de 20% de sa taille initiale. Cette situation combinée aux multiples menaces auxquelles fait face le béluga a mené le gouvernement fédéral à attribuer à cette population, le statut d'espèce en voie de disparition en 2017 (Gouvernement du Canada, 2023). Cette population a aussi le statut « menacé » au Québec selon la Loi sur les espèces vulnérables et menacées (Gouvernement du Québec, 2024).

Malgré la diversité d'outils de conservation mis en place depuis la création du parc marin pour diminuer les pressions sur le béluga et les autres espèces de mammifères marins, tels que les limites de vitesse ou de distance d'observation et la création de zones d'interdiction ou de préservation intégrale (Ménard et coll., 2018), on retrouve une limite importante à la portée de ces outils : la taille du parc marin. En effet, le parc marin ne couvre actuellement que 37% de l'habitat

essentiel de la population du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, tel qu'identifié en 2012 par Pêches et Océans Canada (MPO, 2012). La bonne nouvelle est que la présente proposition d'agrandissement permettra de couvrir l'entièreté de l'habitat essentiel, ce qui pourra nécessairement aider à diminuer certaines menaces sur la population de béluga. En contrepartie, les analyses réalisées par Véronique Lesage et ses collaborateurs qui ont été publiées en septembre 2024, montrent qu'entre 14 et 25% de la population fréquente le secteur aval de l'estuaire pendant l'été, dont une partie se retrouve à l'extérieur de l'habitat essentiel du béluga. Les auteurs identifient ainsi une zone « d'habitat important » pour le béluga qui s'étend jusqu'à l'est de Rimouski sur la rive sud et Colombier, sur la rive nord (Lesage et coll., 2024). Suivant la publication de ces nouvelles données, il apparaît judicieux que les nouvelles limites du parc marin soient élargies vers l'est de manière à inclure l'ensemble de l'habitat important récemment identifié.

Outre la protection du milieu marin, de plus en plus d'études montrent l'importance de prendre en considération les milieux terrestres avoisinants du fait de la connectivité qu'ils ont avec les habitats aquatiques. Ainsi, pour la majorité des systèmes côtiers, la direction dominante des flux d'énergie et de l'influence anthropique est de la terre vers la mer (Stoms et coll., 2005). De ce fait, il apparaît nécessaire de mettre en place des politiques et règlements touchant l'aménagement du territoire qui tiennent davantage compte des multiples liens entre les bassins versants, les zones côtières et les milieux marins (Sloan et coll., 2007). En ce sens, le développement d'un réseau d'aires protégées terrestres le long des rives du parc marin peut avoir de multiples bénéfices, incluant la réduction du potentiel de développement de projets côtiers susceptibles d'avoir des impacts dans l'aire de répartition du béluga. Cette menace a d'ailleurs été ciblée dans le programme de rétablissement du béluga (population de l'estuaire du Saint-Laurent) (MPO, 2012). CNC est l'un des acteurs qui participe à maintenir des habitats côtiers de qualité, ayant jusqu'ici protégé deux propriétés qui bordent la rive nord de l'estuaire, l'une de 136 ha à la pointe sauvage, aux Bergeronnes et l'autre de 382 ha à Cap au Saumon, à la Malbaie. En parallèle, l'annonce récente du gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec le projet du parc national de la Côte-de-Charlevoix à l'est de Saint-Siméon constitue une excellente nouvelle.

Un volet important qui contribue indirectement à la protection des mammifères marins est l'acquisition de connaissances. Depuis la création du parc marin, d'importantes ressources ont été allouées par divers partenaires pour ce volet, dont Parcs Canada, le MPO, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) et diverses universités. Malgré les avancées notables sur la dynamique des écosystèmes et l'état des populations des mammifères marins fréquentant le parc marin, en plus de la mise en place du programme de surveillance de la viabilité écologique, des lacunes de connaissances demeurent. Le programme de rétablissement du béluga pour la

population de l'estuaire du Saint-Laurent mentionne des lacunes à l'égard de la biologie et de l'écologie de l'espèce, l'habitat et les menaces, telle que le régime alimentaire et les besoins énergétiques, les effets du dérangement et des changements climatiques (MPO, 2012). D'autre part, certains auteurs relèvent l'importance de maintenir à long terme certains suivis menés dans le parc marin, comme celui sur les activités d'observation en mer, tout en mettant en œuvre de nouveaux suivis systématiques afin de mieux comprendre l'écosystème marin (Martins et coll., 2018). Or, considérant la nouvelle superficie qu'occupera le parc marin (4 487 km²), soit 3,6 fois la superficie actuelle, il apparaît important que les ressources financières et humaines soient bonifiées pour élargir la portée de certains suivis menés dans les limites de la zone protégée et pour mettre en place de nouveaux projets de recherche permettant de répondre aux lacunes de connaissance prioritaires sur l'habitat et les populations de mammifères marins.

Recommandation #1 :

Considérant les nouvelles données disponibles spécifiant que l'habitat important pour le béluga s'étend davantage à l'est que l'aire identifiée en 2012 en tant qu'habitat essentiel pour l'espèce (Lesage et coll., 2024), CNC recommande que le projet d'agrandissement du parc marin tienne compte de ces données et couvre l'entièreté de l'habitat important du béluga dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Recommandations #2 et #3 :

Considérant la diversité d'outils de conservation à la disposition des autorités du parc marin pour accroître la protection des mammifères marins, en particulier, le béluga, CNC recommande que le parc marin applique aux secteurs qui seront englobés par l'agrandissement, les mesures nécessaires (zonage, limites de vitesse, etc.) pour assurer une protection optimale des mammifères marins. CNC recommande également que davantage de ressources humaines et financières soient investies par Parcs Canada pour s'assurer du respect des règlements.

Recommandation #4 :

Considérant l'importance des aires protégées terrestres côtières comme maillon à la protection de l'écosystème marin du Saint-Laurent, ainsi que les besoins essentiels d'augmenter la proportion d'aires protégées dans les régions limitrophes au parc marin, CNC recommande que le parc marin s'associe à des partenaires stratégiques, en particulier le MELCCFP, pour poursuivre les efforts visant à augmenter les superficies d'aires protégées terrestres aux abords de l'estuaire du Saint-Laurent.

Recommandation #5 :

Considérant la nécessité d’avoir des données de qualité pour prendre des décisions éclairées sur les actions de conservation à entreprendre, CNC encourage le parc marin à continuer de travailler avec des partenaires impliqués dans la recherche sur les écosystèmes et mammifères marins, pour répondre aux lacunes de connaissances prioritaires, entre autres dans les secteurs visés par l’agrandissement de la zone protégée.

Axe 2 : Le parc marin et la protection des oiseaux

Le portrait du territoire dressé dans le cadre des présentes consultations publiques relate en détails l’importance du parc marin et de la zone d’agrandissement proposée, pour la faune aviaire aquatique. Lors des quatre saisons, le parc marin et les îles qui le bordent constitue un secteur d’intérêt pour des dizaines d’espèces, ce qui est confirmé par la multitude de refuges d’oiseaux migrateurs, d’habitats fauniques et de zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) qu’on y retrouve. Il est à noter que les 12 ZICO présentes dans le territoire visé par l’agrandissement du parc marin n’ont pas de statut légal, mais sont plutôt désignées à partir de critères internationaux concernant les populations d’oiseaux fréquentant chacun des sites. Les zones identifiées peuvent ainsi être d’intérêt national, continental ou global en fonction du nombre total d’oiseaux observés pour certaines espèces. La protection légale de ces zones à travers les nouvelles limites du parc marin constitue donc une excellente nouvelle.

En revanche, il est étonnant que la ZICO « Eaux entourant l’île Patte de Lièvre » n’ait pas été incluse dans la proposition d’agrandissement, alors qu’elle était dans la version initiale du territoire préliminaire à l’étude (voir carte 7, p. 39 du document d’information). Cette ZICO qui est située le long des rives et au large de Portneuf-sur-Mer et Forestville, est d’un grand intérêt pour les trois espèces de macreuses fréquentant l’estuaire du Saint-Laurent. Cette zone qui couvre 124 km², est entre autres utilisée comme territoire de repos et de mue par ces canards de mer, en particulier par la macreuse à front blanc (*Melanitta perspicillata*), dont les effectifs à la fin de l’été et à l’automne représentent plus de 1% de la population mondiale de l’espèce (IBA Canada, 2024). On retrouve également à l’intérieur de cette zone, un secteur qui a été officiellement désigné habitat essentiel de halte migratoire du Bécasseau maubèche de la sous-espèce rufu (*Calidris canutus* ; Gouvernement du Canada, 2017). L’ajout de la ZICO « Eaux entourant l’île Patte de Lièvre » au projet d’agrandissement du parc marin serait donc stratégique pour

la protection du Bécasseau maubèche et des différentes espèces de canards de mer.

Une lacune relevée dans le portrait du territoire du parc marin, ainsi que par un article portant sur la présence annuelle de la sauvagine dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (Lepage, 2018), est l’absence de suivis systématiques et synchronisés permettant de déterminer les aires de fréquentation et l’abondance des espèces d’oiseaux aquatiques, selon les saisons, à l’intérieur des limites du parc marin. Une telle information permettrait de prendre les mesures de conservation appropriées et ainsi limiter l’impact de certaines activités, telles que la navigation de plaisance. Plusieurs espèces d’oiseaux utilisent le parc marin comme aire de nidification et/ou d’alimentation à des périodes névralgiques de leur cycle annuel. Diminuer le dérangement à ces périodes pourrait avoir des effets positifs, dont une hausse du succès reproducteur et une meilleure capacité à s’alimenter.

Recommandation #6 :

Considérant l’importance à l’échelle continentale et mondiale de la ZICO « Eaux entourant l’île Patte de Lièvre » pour trois espèces de canards de mer et de la présence d’un habitat essentiel du Bécasseau maubèche de la sous-espèce rufus dans le même secteur, CNC recommande que le projet d’agrandissement du parc marin englobe le territoire couvert par cette ZICO.

Recommandation #7 :

Considérant l’absence de suivis systématiques et synchronisés dédiés aux oiseaux aquatiques (sauvagine, laridés, limicoles, alcidés) à l’intérieur du parc marin, CNC recommande que des suivis soient élaborés de manière à couvrir stratégiquement l’ensemble des secteurs du parc marin sous sa forme actuelle et du territoire prévu pour l’agrandissement. Ces suivis pourraient être menés par Parcs Canada ou par des partenaires scientifiques, tels que le Service canadien de la faune d’ECCC ou l’Observatoire d’oiseaux de Tadoussac (Explos-Nature).

Axe 3 : L'accessibilité du public, le maintien de l'intégrité écologique et la mission d'éducation

Le parc marin et le territoire proposé pour l'agrandissement est utilisé par de nombreux usagés qui y pratiquent une panoplie d'activités récréatives, telles que la navigation de plaisance, l'observation de la faune, la pêche récréative et la récolte de mollusques. Pour certaines activités, les données sont fragmentaires concernant l'utilisation du territoire par les touristes et/ou les communautés locales. C'est notamment le cas des navigateurs plaisanciers. En parallèle, il est à prévoir que l'agrandissement du parc marin suscite un intérêt accru envers l'estuaire du Saint-Laurent, en particulier auprès des touristes provenant de l'extérieur des régions jouxtant le parc marin. Une augmentation de l'achalandage pourrait occasionner des impacts sur les écosystèmes côtiers et maritimes sans une gestion adéquate des visiteurs. Aussi, il apparaît essentiel que le développement d'activités vouées au tourisme, dont les excursions guidées aux mammifères marins, ne se fasse pas au détriment de l'intégrité écologique du parc marin ou des zones côtières. Les outils de conservation, en particulier le zonage, pourront être fort utiles à cet égard.

Par ailleurs, un afflux plus important de visiteurs représente aussi une opportunité exceptionnelle de mettre de l'avant l'expertise en éducation de Parcs Canada, de la Sépaq et de leurs partenaires régionaux pour faire rayonner les attraits de l'estuaire du Saint-Laurent, incluant son utilisation traditionnelle par les nations autochtones. Le recours à des sites terrestres existant comme fenêtres sur le parc marin serait aussi à exploiter, que ce soit à partir de sites gérés par la SÉPAQ, des municipalités, des Premières Nations ou d'autres organismes.

Recommandation #8 : Considérant l'augmentation attendue de visiteurs dans le parc marin sous sa version élargie et dans les régions limitrophes, ainsi que la volonté potentielle de développer davantage l'offre touristique par les acteurs du milieu, CNC recommande que le parc marin travaille en étroite collaboration avec les partenaires régionaux pour s'assurer que le développement d'activités vouées au tourisme ne se fasse pas au détriment de l'intégrité écologique de l'écosystème marin ou des zones côtières.

Références

- Gouvernement du Canada. 2017. Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*) : programme de rétablissement et plan de gestion 2017 [[Bécasseau maubèche \(Calidris canutus\) : programme de rétablissement et plan de gestion 2017 - Canada.ca](#)]
- Gouvernement du Canada. 2023. Registre public des espèces en péril [[Recherche de documents - Registre public des espèces en péril \(canada.ca\)](#)]
- Gouvernement du Québec. 2024. Liste des espèces fauniques menacées et vulnérables [[Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)]
- IBA Canada. 2024. ZICO Eaux entourant l'île Patte de Lièvre. [[Résumé de site ZICO \(ibacanada.ca\)](#)]
- Lepage, C. 2018. Présence annuelle de la sauvagine dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. *Le Naturaliste canadien*, 142(2), 55-64.
- Lesage, V., V. Harvey, M. T. Tinker, A. P. St-Pierre, F. Aulanier, S. Lair, M. Hammill, Y. Simard, T. Brown, A. Mosnier, E. Rioux, J. Cabrol et J.-F. Gosselin. 2024. Évaluation du potentiel de rétablissement du béluga (*Delphinapterus leucas*) de l'estuaire du Saint-Laurent. Secrétariat canadien des avis scientifiques du MPO. Document de recherche 2024/062. IV + 69
- Martins, C. C., S. Turgeon, R. Michaud et N. Ménard. 2018. Suivi des espèces ciblées par les activités d'observation en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent de 1994 à 2017. *Le Naturaliste canadien*, 142(2), 65-79.
- Ménard, N., M. Conversano et S. Turgeon. 2018. La protection des habitats de la population de bélugas (*Delphinapterus leucas*) du Saint-Laurent: bilan et considérations sur les besoins de conservation. *Le Naturaliste canadien*, 142(2), 80-105.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2012. Programme de rétablissement du béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Pêches et Océans Canada, Ottawa, 93 + XI p.
- Stoms DM, Davis FW, Andelman SJ, Carr MH, Gaines SD, Halpern BS, et al. Integrated coastal reserve planning: making the land–sea connection. *Frontiers in Ecology and the Environment* 2005;3(8):429–36.



Sloan NA, Vance-Borland K, Ray GC. Fallen between the cracks: conservation linking land and sea. *Conservation Biology* 2007;21(4):897–8.